

**COMMUNE DE
WITTISHEIM**

67820 - Tél. 03.88.85.20.11
mairie@wittisheim.fr



**ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER
LE DOMAINE PUBLIC**

1 RUE DE BINDERNHEIM

Le Maire de la Commune de Wittisheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2541-1 et suivants ;

VU le décret N° 64-262 du 14 mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Considérant la demande formulée le 11 novembre 2024 par l'entreprise Boucherie du Ried, avec siège 1 rue de Bindernheim à WITTISHEIM (67820) ;

Considérant qu'en raison de l'installation d'une plancha sur pied sur la voie publique devant l'entrée du bâtiment 1 rue de Bindernheim, il y a lieu de préconiser certaines restrictions ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'entreprise Boucherie du Ried est autorisée à poser une plancha sur la voie publique à l'entrée du 1 rue de Bindernheim sur le territoire de la commune de WITTISHEIM (67820) le 21 décembre 2024 entre 07h00 et 14h00 sans pour autant gêner la circulation des véhicules et des piétons.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit de l'emplacement du stand.

Article 3 : L'entreprise devra assurer une circulation piétonne sécurisée au droit de l'emplacement. Une signalisation à destination des piétons devra être installée.

Article 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

Article 7 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr
- CeA – Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat : cei.selestat@alsace.eu
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : CUT.SUNDHOUSE@sis67.alsace
- SIS du Bas-Rhin : arretes.sdis@sis67.alsace et celine.sala@sis67.alsace
- Boucherie du Ried : carmenrohmer@hotmail.fr
- Affichage et archivage en Mairie : www.wittisheim.fr

Fait à Wittisheim, le 10 décembre 2024.

Le Maire,
Monsieur Christophe KNOBLOCH

